

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

21 JANVIER 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Fonctionnement des infrastructures sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles »	3
1.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux clubs de football en salle »	4
1.3	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Accompagnement des sportifs de haut niveau et de ceux qui les encadrent »	5
1.4	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « JO d'hiver de Sotchi en 2014 »	7
1.5	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan foot »	8
1.6	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Évolution salariale des sportifs d'élite » . . .	9
2	Ordre de travaux	10

Présidence de M. Richard Miller, président.

– L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 05.

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous commençons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Fonctionnement des infrastructures sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, j'aimerais tout d'abord obtenir une explication sur l'inscription budgétaire 2013 pour le fonctionnement des centres Adeps. En effet, je suis surpris d'y voir figurer un million d'euros alors que 2 720 000 euros étaient inscrits en 2012.

Ensuite, je souhaite revenir sur le Country Hall du Sart-Tilman qui fait couler beaucoup d'encre, à juste titre. Ce bâtiment, qui aurait dû être un merveilleux outil pour la région liégeoise et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles tout entière, est utilisé à cinq pour cent de son potentiel. C'est très interpellant. Vous avez dit qu'une discussion portant sur une subvention spécifique était programmée au sein de l'exécutif. Qu'en est-il ? Est-il possible qu'enfin cet outil puisse être utilisé au-delà de ces fameux cinq pour cent ? Je rappelle que des investissements importants ont été réalisés pour le construire et que, depuis de nombreuses années, des montants lui sont octroyés de façon récurrente par les pouvoirs publics. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier et nous parler de cette subvention spécifique annoncée ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les centres Adeps étaient financés à l'origine par le Fonds des sports. Ce dernier est lui-même financé par les recettes perçues par les centres Adeps suite aux locations, aux recettes de cafétéria et aux activités diverses. Au fil du temps, une dotation supplémentaire a été inscrite dans le budget de la Communauté française et, ensuite, de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Fonds des sports, grâce à la politique dynamique que nous menons, enregistre ses meilleures recettes depuis longtemps. C'est d'autant plus remarquable que, sous mon ministère, nous n'avons jamais ni indexé les tarifs des stages Adeps ni la

location des centres pour les rendre les plus accessibles aux clubs et aux sportifs.

Le résultat de notre politique est qu'aujourd'hui nos centres Adeps, qui ont d'ailleurs bénéficié de travaux importants, ont retrouvé une nouvelle jeunesse. Dès lors, leur financement se retrouve naturellement au Fonds des sports qui en perçoit les recettes.

Rien que ce dernier, nous enregistrons une augmentation de 500 000 euros dûment constatée par le comptable extraordinaire.

J'en viens au Country Hall. Je n'ai ni conçu, ni imaginé ni géré le domaine du Bois Saint-Jean, j'ai simplement voulu remettre de l'ordre dans sa gestion. Nous avons installé un nouveau conseil d'administration dans lequel je regrette l'absence du MR. En effet, je préfère les propositions positives à des interventions d'opposition. C'est ainsi que j'ai envoyé trois courriers au président du MR qui n'y a pas donné de suite positive, ce que je regrette car une politique de cohésion permettrait, en région liégeoise, vu les montants investis, de conserver un outil mieux géré.

À cet égard, nous avons prévu 772 000 euros pour le fonctionnement du domaine en 2013 et plus d'un million d'euros à la DO 15 pour les travaux.

Comme vous nous y aviez invités, nous avons remis de l'ordre et nous n'attendons plus que vous comme membres du conseil d'administration.

La situation financière est assainie, des moyens nouveaux permettront de faire face aux coûts de fonctionnement et de mener une politique de développement. Les bâtiments feront l'objet des travaux constatés contradictoirement par la Province de Liège et la Fédération Wallonie-Bruxelles, à charge pour la nouvelle équipe de programmer les activités.

Monsieur Dodrimont, quelle que soit la sentence que vous portiez sur le passé, vous ne pouvez qu'être d'accord avec la politique que nous avons menée durant cette législature.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour vos réponses à la première partie de ma question.

Je prends note que le Fonds des sports permettra le fonctionnement des centres Adeps grâce aux 500 000 euros de nouvelles recettes. La différence entre les deux montants est donc de 1 720 000 euros. Vous nous dites avoir assaini la gestion du Bois Saint-Jean.

Le MR pourra désigner des administrateurs dès qu'il disposera des éléments probants de votre

politique sur les activités du Country-Hall. Nous avons entendu beaucoup de déclarations d'intention mais qu'en est-il dans les faits ? Nous attendons certains éclaircissements avant de désigner nos administrateurs. Il n'est pas suffisant de remplacer des membres PS par des membres cdH pour que les choses aillent dans le bon sens.

Nous attendons également des documents comptables précis. Nous avons suffisamment évoqué nos craintes à propos de la gestion de ce bâtiment. Nous avons insisté pour obtenir un changement. Jusqu'à présent, vous vous êtes contenté de dire que tout allait bien sans fournir aucun élément nous permettant de le croire.

Nous n'avons jamais éludé nos responsabilités. Nous serons d'accord de participer à la gestion dès l'instant où nous disposerons de preuves formelles montrant que l'assainissement que vous évoquez est en cours et que l'on a cessé de gaspiller de l'argent, comme ce fut le cas pendant de nombreuses années.

Il ne suffit pas de nous dire que la gestion a été assainie, que l'on a mis de l'ordre et qu'un planing a été élaboré pour de nouvelles utilisations de l'outil. J'attends une réponse susceptible de me convaincre de la nécessité d'envoyer des administrateurs dans ce conseil d'administration.

1.2 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux clubs de football en salle »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je me réjouis de l'opportunité que nous offre cette commission de discuter également de sports moins médiatisés. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur l'aide octroyée aux fédérations de mini-foot également appelé football en salle, une discipline dont la plupart des pratiquants sont issus du football sur herbe. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui passent d'une discipline à l'autre ou pratiquent volontiers les deux.

En quoi consiste l'aide fournie aux pratiquants du football en salle ? Y a-t-il, dans vos projets, un plan d'action pour le foot en salle à l'instar de celui pour le football sur herbe ou pour d'autres disciplines ? Un tel plan pourrait encourager la pratique de ce sport qui répond aux attentes de nombreux pratiquants du football car il leur permet de continuer à s'adonner à leur passion avec des désagréments moindres que ceux liés au football sur herbe.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La pratique en Fédération Wallonie-Bruxelles du foot en salle est organisée par deux fédérations distinctes, régies par les règles de l'UEFA. Le foot en salle revient, sur le plan national, à l'Union royale belge de football association et sur le plan communautaire, à l'Association des clubs francophones de football. Cette dernière est une nouvelle fédération récemment reconnue et dont le football en salle représente, il est vrai, une petite section à côté du football sur herbe. En outre cette petite section n'est pas prise en compte pour la reconnaissance de l'association

Par ailleurs, une autre fédération de football en salle, la Ligue francophone de football en salle, est reconnue depuis de nombreuses années par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Eu égard aux règles internationales, j'ai demandé à ces deux organismes de travailler progressivement à un rapprochement.

Actuellement, le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au football en salle suit deux grands axes. Le premier concerne les subventions de fonctionnement et les actions de la Ligue francophone de football en salle. Le second touche les subventions facultatives, disponibles tant pour la ligue que pour les clubs, comme les opérations « Été-Sport » et « Mon club, mon école » ainsi que celles permettant d'acquérir du matériel sportif ou d'organiser des manifestations sportives.

La Ligue francophone de football en salle, dont l'activité ne porte que sur cette discipline, compte 25 000 membres issus de 1 100 clubs. Depuis plusieurs années, elle bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 182 500 euros. Selon son plan-programme, elle développe des activités de regroupements régionaux et de détection de jeunes talents pour 25 000 euros ainsi qu'un programme de formation de cadres pour 9 000 euros. Au total, la Ligue francophone de football en salle perçoit donc 216 500 euros.

En outre, un subside particulier de 15 000 euros lui a été réservé dans l'appel à projets pour la promotion de l'arbitrage. Le dossier transmis par la Ligue francophone de football en salle prévoit plusieurs volets : recrutement et détection d'arbitres ; formation à l'arbitrage ; développement de l'arbitrage de haut niveau et enfin, la promotion et la communication.

En ce qui concerne les subventions directes aux clubs de football en salle, ces deux dernières années, nous avons versé 95 610 euros dans le cadre de différentes initiatives comme « Été-

Sport » ou « Mon club, mon école ». Ces montants, soit environ 50 000 euros par an, ont largement permis de maintenir et de développer les différents clubs.

Au total, la Fédération Wallonie-Bruxelles dépense donc environ 282 000 euros par an pour cette discipline. Cela démontre le dynamisme de cette fédération sportive. Toutefois, mon vœu est de la rapprocher de l'Association francophone des clubs de football.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre. Il n'est pas inutile de communiquer les montants dépensés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains sportifs pensent être lésés alors qu'il n'en est rien. Je communiquerai votre réponse à celles et ceux qui s'inquiètent de l'avenir du football en salle.

J'apprends aussi avec beaucoup d'intérêt la volonté de rapprocher les deux organismes. Dès qu'un calendrier sera connu, nous serons prêts à suivre l'évolution de ces démarches pour qu'une seule organisation s'occupe du football en salle. Nous y reviendrons.

1.3 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Accompagnement des sportifs de haut niveau et de ceux qui les encadrent »

M. Pierre Migisha (cdH). – Monsieur le ministre, l'accompagnement et la valorisation de nos sportifs de haut niveau est un sujet qui nous intéresse particulièrement. Le vendredi 11 janvier dernier, vous aviez organisé une réunion avec des représentants de l'Adeps, des fédérations sportives et du Comité olympique interfédéral belge, ainsi qu'avec des observateurs du Bloso. L'objectif de cette rencontre était d'envisager la création d'une structure particulière pour les sportifs de haut niveau, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'atteindre une finale des Jeux olympiques. Ces athlètes dépendent actuellement de leur fédération sportive et de leur direction technique. Cela pose parfois des problèmes de rigidité organisationnelle qui entravent leur évolution.

L'objectif de cette réunion était d'analyser l'opportunité de créer une structure visant à individualiser l'aide, à accélérer l'attribution de certains moyens et à assurer une plus grande flexibilité aux arbitrages. Cette structure plus souple et efficace permettrait d'optimiser l'encadrement de notre élite sportive avec, en ligne de mire, les Jeux olympiques de Rio. Qu'est-il ressorti de cette

réunion sur l'opportunité de créer ce type de structure ?

Un autre aspect ayant également pour objectif d'optimiser les compétences de nos sportifs a été discuté au parlement le 16 novembre dernier, à l'occasion d'un séminaire organisé par l'Association interfédérale du sport francophone et intitulé « Les congés sportifs pour missions ».

Ce séminaire a permis de souligner les lacunes de notre législation concernant les opportunités de détachements pour missions sportives du personnel d'encadrement : entraîneurs, juges, arbitres, accompagnateurs, dirigeants techniques et administratifs. Il est clair que l'encadrement du sport de haut niveau nécessite un investissement important en temps de la part de toutes ces personnes. Les congés sportifs pour missions permettraient de maximiser les conditions d'évolution de nos sportifs et donc d'améliorer nos résultats lors des principales compétitions.

Que pensez-vous des législations en vigueur en France et au Luxembourg à ce propos ? Des mesures pourraient-elles être envisagées, avec le gouvernement fédéral, pour optimiser les conditions d'accompagnement et d'encadrement des sportifs de haut niveau ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Plusieurs réunions ont eu lieu au sujet du sport de haut niveau avec le Comité olympique interfédéral belge, avec les ministres Muyters et Wyckmans, au Dolce à La Hulpe ou, plus récemment encore, le 14 janvier à Jambes, où s'est tenue une réunion particulièrement importante.

Je souhaite mener à bien le processus de concertation avec le Comité olympique interfédéral belge, les autres gouvernements, les administrations, les fédérations sportives et l'interfédération. Nous avons travaillé d'arrache-pied et avec beaucoup de discrétion jusqu'au jour où, fatalement, il y eut une fuite dans la presse et où nous avons dès lors dû précipiter le calendrier.

Quatre thèmes ont été abordés à Jambes le 14 janvier avec les mêmes représentants : le mouvement sportif, le Comité olympique interfédéral belge, le Bloso, mon administration et les représentants des cabinets ministériels du Nord du pays et de la Communauté germanophone.

Nous avons à cette occasion un menu assez chargé puisque nous devions analyser les possibilités de collaboration entre le Bloso et l'Adeps. En effet, lorsque des sportifs belges participent à une épreuve internationale, on ne fait pas de distinction entre francophones et Flamands, et tout doit

s'organiser de manière très heureuse et efficace.

Nous devons également nous occuper des modifications à apporter au décret du 8 novembre 2006. Nous y mettons la dernière main avant de les soumettre au parlement. Nous avons par ailleurs abordé la question de l'accès aux infrastructures sportives et de leur adaptation, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, nous nous orientons vers la création d'une fondation susceptible d'apporter une aide complémentaire aux sportifs de très haut niveau.

Au cours de la table ronde à laquelle j'ai pris part et qui portait sur le projet de fondation, j'ai clairement affirmé, contrairement à ce que d'autres voulaient suggérer, qu'il n'était nullement question de détricoter l'organisation du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les fédérations sportives demeurent clairement les garantes de cette bonne organisation – que ce soit au niveau national, communautaire ou international. Du reste, elles sont les seuls interlocuteurs reconnus par les fédérations internationales. Il ne s'agissait donc pas de priver les fédérations de leurs objectifs et de leurs moyens (rien ne leur sera retiré) mais de trouver le moyen d'adapter nos structures pour aider les quelques sportifs de très haut niveau qui ont d'autres besoins que les sportifs nationaux ou les espoirs.

Le travail fut vraiment de très grande qualité. Ainsi, nous avons évoqué tous ensemble différentes pistes : l'allègement pour les fédérations des procédures administratives relatives aux plans-programmes ; l'octroi de plans-programmes pour une période portée à quatre ans afin de correspondre à une olympiade ; la révision de certains plafonds de subvention relatifs notamment aux frais de déplacement ou de logement ainsi que la prise en compte rapide en cours d'exercice de modifications d'affectation des postes budgétaires. Je sais que certains n'aiment pas cette dernière technique, également appelée cavaliers budgétaires, mais elle est indispensable pour combler au plus vite les besoins exprimés, en particulier par les sportifs de très haut niveau.

Enfin, comment faire pour trouver des ressources nouvelles ? Le budget des sports, même s'il a largement progressé, ne peut en effet pas tout offrir à certains sportifs, ne fût-ce que pour la valorisation personnelle de leur carrière.

Deux groupes de travail seront prochainement constitués afin de finaliser et rédiger ces propositions. Je pense surtout à cet effet à la création d'une fondation qui nous permettra de collecter des moyens publics et privés, un peu comme nous

l'avons fait avec un partenariat public-privé pour le cyclisme. Cela supposera le recrutement de deux responsables, l'un pour le côté sportif et l'autre pour le marketing et la communication.

J'en viens à la deuxième partie de la question relative aux séminaires sur les congés pour missions sportives. Partant du constat que l'encadrement du sport de haut niveau nécessite de la part du personnel un investissement considérable en temps, l'Association interfédérale du sport francophone a organisé le 16 novembre dernier une rencontre avec le groupement des entraîneurs francophones d'athlétisme. Un débat a eu lieu sur les opportunités de congé sportif proposées au personnel d'encadrement – entraîneurs, juges, arbitres, directeurs techniques et administratifs – pour s'occuper du sport de haut niveau.

Les législations et les pratiques de nos voisins constituent un point de départ pour nos réflexions. Contrairement à certaines affirmations, monsieur Migisha, la France ne possède aucun cadre légal pour l'organisation du congé sportif. À l'inverse, au Luxembourg, un règlement de 1977, modifié en 1991 et 2011, détermine les conditions d'obtention d'un congé sportif. Peuvent en bénéficier les sportifs d'élite et de haut niveau non professionnels, le personnel d'encadrement (entraîneurs, médecins, kinés, mécaniciens), les juges et les arbitres internationaux, les dirigeants techniques et administratifs. Les sportifs et leurs encadrants peuvent profiter d'un congé pour mission lors des Jeux olympiques, des championnats du monde ou d'Europe, des phases qualificatives ou finales de compétitions internationales, des stages préparatoires à ces compétitions. Pour le diplôme de degré supérieur des juges et des arbitres, les mêmes conditions sont d'application que pour les formations internationales. Les dirigeants techniques et administratifs peuvent prétendre à un congé pour la supervision de rencontres de coupe d'Europe, pour les congrès et les réunions internationales, pour les cours et stages de perfectionnement et pour l'organisation de compétitions internationales au Luxembourg. La règle générale est de 12 jours de congé qui peuvent s'étendre à 25 pour les sports collectifs, à 30 pour les cadres d'élites, à 50 pour les dirigeants et à 75 pour les athlètes olympiques.

En mai 2010, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris de nouvelles mesures permettant aux agents considérés comme sportifs de haut niveau d'obtenir des dispenses de service. Il s'agit d'une adaptation de la circulaire du 25 janvier 1984, qui octroie une dispense annuelle de service de 70 jours par agent relevant de la Communauté française ou de ses services parastataux. Elle s'applique aux sportifs de haut niveau et à leurs en-

traîneurs inscrits à des compétitions significatives sur le plan international.

Après ces vingt années d'application, il convenait d'actualiser cette circulaire et d'étendre son champ d'application aux arbitres internationaux et aux dirigeants de fédérations sportives. Pour éviter les discriminations et pour remédier aux difficultés des sportifs de haut niveau et de leur entourage, nous avons aussi étendu la mesure aux services publics wallons. Il existe donc maintenant un double dispositif.

Ces démarches contribuent à améliorer les performances des sportifs d'élites en leur permettant de s'adonner à leur pratique sportive dans les meilleures conditions. La fonction publique réalise là un bel effort car 150 personnes sont concernées. L'association interfédérale du sport francophone souhaite débattre de la question. Mon administration m'a informé que si nécessaire l'étendue de ces congés sportifs fera l'objet d'une étude complémentaire. D'ores et déjà, il faut reconnaître notre générosité : ce long congé bénéficie aux sportifs et à leur encadrement au sens large.

M. Pierre Migisha (cdH). – Comment le Comité olympique interfédéral belge réagit-il à l'idée de créer cette fondation ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Favorablement.

M. Pierre Migisha (cdH). – C'est une bonne nouvelle. Reste à savoir si dans la recherche de partenaires privés, le Comité olympique interfédéral belge ne verra pas une concurrence ?

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur ce dispositif qui, vous le rappelez, est déjà assez intéressant même si une étude complémentaire permettrait de dégager d'autres possibilités. Ce sont d'abord les sportifs qui accumulent de l'expérience, mais elle est tout aussi importante pour les accompagnateurs, les dirigeants, les entraîneurs. Plus ils auront l'occasion d'accumuler ces heures lors des grands rendez-vous internationaux, plus nos sportifs de demain en profiteront.

1.4 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « JO d'hiver de Sotchi en 2014 »

M. Pierre Migisha (cdH). – C'est la saison des sports d'hiver. Nous sommes à un an des Jeux olympiques d'hiver de Russie. On se souvient de ceux de 2010 à Vancouver : la délégation belge comptait alors huit athlètes dont deux fran-

cophones, ce qui était assez exceptionnel compte tenu des caractéristiques géographiques et météorologiques de notre pays. Au lendemain des jeux de Vancouver, M. Langendries vous avait interpellé sur le fait qu'une délégation aussi nombreuse ne devrait plus être considérée comme un exploit.

Monsieur le ministre, comment, notre Fédération Wallonie-Bruxelles se prépare-t-elle à ces Jeux olympiques d'hiver 2014 ? Les phases de qualification ne sont certes pas terminées. Nous avons récemment appris la sélection de deux athlètes néerlandophones pour le bobsleigh, Elfje Willemssen et son équipière Hanna Mariën. Avons-nous des chances de voir des athlètes francophones participer aux Jeux d'hiver, comme ce fut le cas en 2010 ? Quel regard portez-vous sur notre potentiel et plus généralement sur notre participation ? Plus concrètement, soutenez-vous des candidats potentiels à une sélection pour les Jeux d'hiver de 2014 ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Aux Jeux olympiques de Vancouver, la Belgique était représentée par huit athlètes dans quatre disciplines : Elfje Willemssen et Eva Willemarck pour le bobsleigh, Kevin van der Perren et Isabelle Pieman pour le patinage artistique, Pieter Gysel pour le patinage de vitesse sur piste, Bart Mollin, Jeroen Van den Bogaert et Karen Persyn pour le ski alpin.

Le Comité olympique interfédéral belge a publié en octobre 2012 les critères belges de sélection pour les prochains Jeux olympiques d'hiver. Aucun athlète n'est officiellement sélectionné à l'heure actuelle. Pour vous être agréable, nous avons procédé à quelques recherches. Certains athlètes ont déjà rempli les critères belges comme Elfje Willemssen et Hanna Emilie Mariën en bobsleigh, Seppe Smits, champion du monde en snowboard, Bart Swings en patinage de vitesse, Katrien Aerts et Aude Aguilaniu en ski cross. Un contrat sportif de haut niveau vient d'être accordé à cette dernière. Elle remplit également les critères de sélection olympique. Elle a d'ailleurs obtenu les neuvième et onzième places lors des premières coupes du monde de la saison. Nous n'avons encore aucune certitude sur la participation de Karen Persyn aux prochains Jeux olympiques. Cette athlète est également sous contrat sportif de haut niveau depuis 2009 mais elle n'a pas encore rempli les critères de sélection olympiques. Sa préparation suit son cours. Les dernières sélections pourraient lui permettre d'être du voyage.

En 2012, un montant de 100 000 euros a été octroyé à la Fédération francophone belge de ski. Pour 2013, une demande a été introduite pour Karen Persyn et Aude Aguilaniu qui seront re-

prises dans les plans-programmes de leur fédération. Nos sportifs francophones bénéficient d'un soutien similaire à celui de la Flandre. La topographie de notre pays ne permet pas de pratiquer le ski alpin ou d'autres disciplines d'hiver mais nos athlètes s'entraînent à l'étranger. Nous organisons les championnats de Belgique de ski alpin à Val Thorens, la station la plus haute d'Europe. En avril, lors de la semaine belge, la station est envahie par nos compatriotes. La semaine suivante, les Hollandais prennent le relais. Le directeur de la station est d'ailleurs Belge.

Par ailleurs, nous avons intégré le championnat de Belgique dans la Paola Cup pour promouvoir la discipline par le biais du ski amateur et d'autres disciplines. C'est un peu la semaine belge dans la station où ne flottent pratiquement que des drapeaux belges. C'est assez impressionnant !

La Fédération Wallonie-Bruxelles a la chance de posséder un centre Adeps dans la station de ski des Arcs. Nous avons investi des moyens importants pour moderniser, rénover et adapter cette infrastructure, pour répondre à l'attente de nos amis français mais aussi de nos fédérations et de nos sportifs. Il est sûr que les investissements consentis par notre pays nous permettront d'être présents avec nos amis flamands aux prochains jeux d'hiver de Sotchi.

M. Pierre Migisha (cdH). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Comme vous le disiez, même si le paysage de notre pays n'est pas propice aux sports d'hiver, des moyens sont investis pour ceux-ci. Il est important de rappeler le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ces disciplines de haut niveau parfois moins médiatisées. Je vous encourage à continuer en ce sens.

1.5 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan foot »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, nous avons déjà parlé du plan « foot » qui a été favorablement accueilli par le monde du football. Il avait été convenu lors de sa mise en place que les clubs bénéficieraient en début de saison de subventions pour l'organisation de la saison sportive. Cela a été le cas par le passé, mais malheureusement non cette année. Vous aviez annoncé que les sommes seraient versées en décembre. Pourtant, à la mi-janvier, certains clubs ne les ont toujours pas reçus. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous expliquer ces retards de paiement ?

Quand les subventions seront-elles versées aux clubs concernés ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Très simplement, mon administration et moi-même avons scrupuleusement respecté la réglementation qui organise et encadre cette aide inédite, à savoir aider directement les clubs de football, de basket, de volley, de handball, de base-ball, de rugby et le hockey pour cette saison. Avouez qu'il s'agit de montants très importants.

Lorsque nous avons lancé le plan « foot » en mai 2011, je m'étais effectivement engagé à ce que les montants convenus soient à la disposition des clubs entre juillet et septembre de chaque année, donc avant le début de la saison. Nous avons tenu la promesse ; c'est suffisamment rare que pour être salué.

En ce qui concerne la liquidation des avances pour la saison 2012-2013, elles étaient, conformément à la législation, soumises à la clôture en bonne et due forme des dossiers de 2011-2012. Autrement dit, le club recevait une avance de 80 % du montant global. Pour obtenir les 20 % restants et bénéficier de la subvention suivante, il devait introduire les justificatifs comptables à temps. La Cour des comptes n'aurait pas accepté que nous prenions une quelconque liberté par rapport à la réglementation.

Je dois bien reconnaître que bon nombre de clubs, même au plus haut niveau de la hiérarchie, tardent à fournir les pièces justificatives prévues dans le contrat pour l'obtention de leurs subventions. Notre administration leur a rappelé qu'il fallait clore le dossier en cours avant d'introduire un nouveau mais certains font toujours la sourde oreille.

Dans votre région, le Royal Football Club Aywaille bénéficie de 15 000 euros par an, ce qui n'était jamais arrivé dans toute l'histoire du club. L'administration a liquidé l'avance au mois de décembre. Par contre, le dossier du club de Harzé m'est seulement parvenu en fin d'année. L'administration liquidera l'avance dans les meilleurs délais, après vérification des pièces, vraisemblablement au début du mois de février.

Tout cela relève d'une orthodoxie élémentaire : les bénéficiaires des subsides doivent produire les pièces comptables *ad hoc*. Plus vite ils s'exécutent, plus vite ils sont payés et plus vite ils peuvent amorcer la tranche suivante.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, je suis aussi sensible que vous au respect des règles régissant la liquidation des subsides.

Vous avez dit que vous pouviez vous féliciter de votre plan « foot », plan que nous avons par ailleurs approuvé afin que nos clubs puissent soutenir la comparaison avec ceux du nord du pays.

Le Royal Football Club Aywaille a besoin des subsides promis. Si les subventions pour l'année précédente ont été versées en deux fois, je puis vous assurer qu'il n'a toujours pas reçu les montants auxquels il a droit, entre autres l'avance de 12 000 euros, bien qu'il ait respecté scrupuleusement toutes ses obligations. Vous aviez promis en décembre un premier versement qui n'a toujours pas été versé.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le comptable m'a affirmé le contraire ce matin. Le numéro de compte bancaire est peut-être erroné.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vérifierai et, le cas échéant, je demanderai au responsable de rectifier l'éventuelle erreur. Je doute cependant que le problème se situe à ce niveau, car ce numéro de compte a été utilisé pour les versements précédents.

1.6 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Évolution salariale des sportifs d'élite »

M. Philippe Dodrimont (MR). – La sportive d'élite Charline Van Snick déclarait récemment dans la presse n'avoir reçu ni reconnaissance ni récompense sur le plan salarial de la part de son employeur, la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que battante qui ne cesse de s'améliorer – elle a remporté une médaille olympique – elle estime que son salaire aurait dû être augmenté après son exploit à Londres l'été dernier.

Il est vrai que dans le secteur privé, les performances sportives sont rémunérées. Par contre, dans le secteur public gagner une médaille n'entraîne pas d'augmentation déplore Charline Van Snick. Monsieur le ministre, que pensez-vous de cette déclaration très personnelle ? Compte tenu de l'image qu'ils véhiculent au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des performances qu'ils accomplissent, comptez-vous mener une réflexion relative au salaire des athlètes de haut niveau ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vous rejoins sur les qualités de Charline Van Snick, j'étais présent à Londres aux côtés de ses parents lorsqu'elle a décroché la médaille de bronze. Depuis

l'âge de six ans elle s'entraîne de manière très soutenue, trois fois par semaine, et ses parents ont créé leur propre club de judo. Elle a également gagné la médaille d'argent aux championnats d'Europe en 2012, d'or à Düsseldorf en février et de bronze lors du Grand chelem en Russie, avant les JO. Il s'agit d'une de nos athlètes les plus prometteuses.

Par ailleurs, le judo est une des disciplines que nous devons encourager. Comme je l'ai déclaré à la presse, nous devons privilégier certaines disciplines compte tenu des chances de médailles, du réservoir d'athlètes que nous avons, de leurs performances actuelles et de la présence de ces sports dans notre pays. Nous ne pouvons pas le faire pour tous les sports et pour tous les sportifs.

Charline Van Snick a beaucoup de talent et d'énergie, elle est très chaleureuse et je pense que l'avenir lui appartient. Nous lui avons offert un contrat depuis 2010, que nous avons renouvelé chaque année. Quand elle a terminé un bac en marketing, nous avons revu son salaire à la hausse, contrairement à ce que vous avez indiqué.

Elle a aussi créé sa propre société de valorisation marketing dans laquelle son entraîneur, Damiano Martinuzzi, a la fonction de manager sportif. Je l'ai rencontré à plusieurs reprises.

À l'instar de nombreux athlètes de haut niveau, Charline Van Snick bénéficie d'une rémunération mensuelle garantie et d'une couverture sociale qui lui permettent de se consacrer pleinement à sa discipline. Par ailleurs, elle bénéficie d'autres aides et remboursements de frais qui couvrent notamment la rémunération des préparateurs mentaux et physiques et de son staff médical – médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, psychologues et nutritionnistes.

Nous lui assurons en outre des tests médico-sportifs gratuits tels que l'évaluation musculaire, métabolique ou iso-cinétique. Nous l'aidons également à bâtir dès à présent son après-carrière. De plus, sa fédération lui a réservé une place particulière dans son plan-programme qui lui accorde des bourses complémentaires pour couvrir les préparations qu'elle doit suivre. Enfin, à sa demande, la Communauté française a offert un contrat à son entraîneur qui assure sa préparation et joue le rôle de manager pour chercher des moyens financiers.

L'objectif de la fondation que nous allons créer est de drainer des moyens financiers privés pour le haut niveau. Par ailleurs, certains athlètes comparent ce que d'autres médaillés engrangent. Certains sportifs, comme les Borlée, sont très médiatisés et bénéficient de nombreux contrats et de spon-

sors. D'autres, grâce à l'organisation économique de leur pays ou en raison de leur situation, obtiennent des bourses pour participer à des meetings. Nous les recevons par exemple au Memorial Van Damme et devons les rémunérer. Il est vrai que des athlètes ont parfois plus de talent mais sont moins bien rémunérés.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte 73 sportifs sous contrat, c'est beaucoup plus que la Flandre et proportionnellement plus que la France. Nous avons réalisé un effort remarquable. Je nourris de hautes ambitions pour Charline Van Snick. Elle pourrait décrocher une médaille d'or aux Jeux olympiques de Rio. Nous avons conforté les moyens de la Fédération francophone belge de judo et de la fondation où elle sera accueillie. Les revendications de Charline Van Snick sont davantage dirigées vers sa fédération sportive qu'à notre égard.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie. J'espère que vous ne vous méprenez pas sur ma question. Je n'ai pas dit que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'était pas sensible à la situation de Charline Van Snick et qu'elle ne la soutenait pas.

J'ai voulu réagir ici parce qu'elle a fait certaines déclarations laissant sous-entendre que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne lui apportait pas l'aide qu'elle était en droit d'espérer. Les précisions que vous apportez nous permettent de comprendre ce que nous faisons pour elle et pour son staff afin que sa préparation se passe le mieux possible. L'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles est donc bien réelle.

Vous avez précisé que ses griefs ne visaient pas à proprement parler la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais de la manière dont média auquel elle s'est confiée avait restitué son plaidoyer pouvait laisser croire que nous n'étions pas suffisamment à son écoute.

Cette mise au point n'était pas inutile.

2 Ordre de travaux

M. le président. – La question adressée à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Jean-Luc Crucke et intitulée « Externalisation du très haut niveau sportif francophone » est reportée.

Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h.*